

Réf: Dossier 336140

Avis de constitution

SOCIETE « SENORITA »

Siège ABIDJAN BINGERVILLE-FEH KESSE, Lot 1113,
Ilot 113

Aux termes de la DSV et des Statuts SSP en date du 02/08/2024, et enregistrés au CEPICI le 08/08/2024, il a été constitué une SARL aux caractéristiques suivantes :

Dénomination : SOCIETE « SENORITA »

Objet : La société SENORITA a pour objet en COTE D'IVOIRE et à l'Etranger :

Salon de beauté; Vente de vêtements; Divers produits

Et pour la réalisation de l'objet social :

- l'emprunt de toutes sommes, et en garantie l'affectation hypothécaire ou en nantissement de tous ou partie des bien sociaux.

-La prise en location gérance de tout fonds de commerce.

-L'acquisition, la location et la vente de tous biens meubles et immeubles.

- La prise de participation de la société dans toutes entreprises ou société ivoirienne ou étrangères, créées ou à créer ayant un objet similaire ou connexe.

Et généralement, toutes opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières et immobilière, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social et à tous objets similaires ou susceptibles d'en assurer le développement.

Capital 1,000,000 F CFA divisé en (100.0) Parts Sociales de Dix Mille (10,000) F CFA chacune en numéraires, numérotées de 1 à 100 intégralement souscrites et entièrement libérées par l'associé unique.

Siège social ABIDJAN BINGERVILLE-FEH KESSE, Lot 1113,
Ilot 113

Dirigeant(s) Mme GNAHON FRANCELINE GNABLI EPOUSE
LAUBEAUX (GÉRANT)

RCCM : n°CI-ABJ-03-2024-B13-08577 du 28/08/2024 au
Tribunal du Commerce d'Abidjan.

Durée : 99 ans

Dépôt au greffe n°51405/GTCA/RC/2024 du 28/08/2024

